

INFO

TRAVAUX



.brussels 



REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE BERCHEM STATION

Nous vous informons que la STIB termine sa partie dans les travaux le 19 décembre prochain. La circulation générale sera rétablie comme avant le chantier. Le passage à niveau restera toutefois fermé définitivement. La STIB tient à remercier les riverains pour leur compréhension et collaboration durant la période de chantier écoulée.

A partir du 11 janvier 2016 au plus tôt (date susceptible d'évoluer suite aux conditions climatiques) Bruxelles Mobilité reprendra le flambeau pour l'exécution du restant des travaux. Afin de limiter l'impact pour les riverains, ceux-ci seront exécutés en phases :

Phase 1: la zone dans la prolongation de la rue Bois des Iles (+8 semaines*)

Phase 2: l'aménagement des quais des bus (+6 semaines*)

Phase 3: le trottoir côté pair et le début de la drève de l'Aérodrome (± 5 semaines*)

* Durée informée à titre indicative

Enlèvement de l'aiguillage provisoire chaussée de Gand

Dans le cadre des travaux la STIB avait dû placer un aiguillage provisoire chaussée de Gand, à hauteur de l'arrêt 'Berchem Shopping'. Etant donné que les trams pourront bientôt desservir le nouveau terminus de la Gare de Berchem, cet aiguillage sera enlevé ce 18 décembre. Ce travail doit être fait la nuit afin de garantir le service aux voyageurs en journée. Tout sera mis en oeuvre afin de limiter les incidences. La circulation générale entre la chaussée de Zellik et l'avenue Charles Quint sera déviée à partir de 21h jusqu'au lendemain matin. La circulation locale (y compris l'accès aux garages) sera également interdite.

Transports publics

Le Tram 82 reprendra son itinéraire normal à partir du 19 décembre.

Les Bus 84 et 87 continueront à suivre leurs déviations actuelles.

Sur l'itinéraire du Bus 87 vers Simonis l'arrêt 'Berchem Shopping' sera à nouveau desservi dès le 19 décembre. Vers Beekkant l'arrêt temporaire reste d'actualité.

Nous travaillons pour améliorer votre environnement.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Réf.: 15.76 – 16/12/2015